



## Aide a mon cas ( Regroupement Familial )

Par **Akram94**, le **28/09/2016** à **01:33**

Bonsoir,

Je suis un Algérien qui réside en France depuis 2013 avec une carte de séjour de 5 ans ( membres de famille d'un citoyen Européen qui porte la mention 24/08/2004 CE ) .Suite a mon divorce de mon ancien union , ma question est ; Es que je peux faire un regroupement familial a ma femme qui réside en Algérie avec cette carte en sachant que je suis en CDI depuis 2014?

Je suis dans l'attente de vos réponses.

Cordialement.

Par **amajuris**, le **28/09/2016** à **10:42**

bonjour,

vous devriez trouver la réponse dans ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N11165>

salutations

Par **Akram94**, le **28/09/2016** à **13:41**

Bonjour,

tout d'abord je vous remercie pour votre réponse par contre j'ai une question : Es que je peux

faire venir mon épouse avec ma carte de séjour de 5 ans d'un ancien union?

Cordialement , Akram.